

Enfin, si vous souhaitez nous présenter quelque chose de complet, je crois comprendre de votre réponse que le timing ne sera pas celui annoncé, puisque vous aviez parlé de janvier.

Mme la présidente. – Je voudrais rappeler que le règlement stipule que les répliques ne peuvent excéder deux minutes. Elles ne peuvent pas durer aussi longtemps que les questions.

1.6 Question de M. Dimitri Legasse à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Formations en prison»

M. Dimitri Legasse (PS). – Nous pouvions lire récemment dans la presse que vous vous êtes associé avec votre collègue chargée de l'Emploi et de la Formation en Région wallonne pour augmenter radicalement le nombre de formations pour les détenus.

Les chiffres sont en effet sans appel: 75 % des détenus sont très peu instruits ou qualifiés, 30 % sont analphabètes et le taux de récidive après libération peut dépasser 50 %. Une formation permet d'aider à la réinsertion et donc de réduire l'exclusion et les risques de radicalisation. Je vous félicite donc pour ce pas en avant et je me permets de vous poser quelques questions.

Pouvez-vous me donner plus de détails quant à votre collaboration avec la ministre Tillieux? Ce projet concernera-t-il toutes les prisons de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou seulement celles de la Région wallonne?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – C'est un sujet que vous connaissez particulièrement bien et que vous suivez avec une attention régulière. Le 23 novembre dernier, je me suis en effet rendu avec Mme Tillieux à la prison de Namur, pour rencontrer des stagiaires détenus qui participaient à un nouveau cycle de formation professionnelle, ainsi que le Service d'aide aux détenus.

Même si ce projet s'insère initialement dans le plan d'action de lutte contre le radicalisme décidé par le gouvernement wallon, ces formations s'adressent bien évidemment à l'ensemble des détenus de la prison de Namur. Il s'inscrit dans une approche préventive: offrir aux détenus l'opportunité de se former pendant leur détention, de préparer leur projet professionnel et leur sortie de prison, permet évidemment d'éviter une récidive et de protéger ainsi la société.

La ministre Tillieux a donc renforcé l'offre de services actuelle, avec 85 000 heures supplé-

mentaires et un budget de 1 085 000 euros. Étant donné que ce budget provient de la Région wallonne, les prisons bruxelloises en sont, hélas, exclues. Cette politique s'inscrit également dans le cadre de la Conférence interministérielle visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral, que j'ai réactivée, comme vous le savez, le 20 juin dernier.

Mes collègues Tillieux, Simonis, Gosuin et moi travaillons également sur la validation des compétences en prison, pour l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lutter contre la récidive et favoriser la réinsertion est l'un des objectifs principaux que je me suis fixés, avec l'ensemble des ministres présents lors de cette conférence interministérielle. Cette lutte passe par la désistance du détenu. Les recherches universitaires actuelles montrent que cette désistance, cet arrêt du parcours de délinquance ou de criminalité, peut trouver son chemin par l'obtention d'un travail stable à la sortie de la prison. C'est pourquoi ce projet est fondamental pour favoriser la réinsertion des détenus dans la société, éviter la récidive et ainsi améliorer la sécurité de nos concitoyens.

M. Dimitri Legasse (PS). – Je vous remercie pour votre réponse et votre initiative. Je suggère qu'un contact privilégié soit établi avec la Région de Bruxelles-Capitale afin d'y développer cette initiative.

1.7 Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Étude coréalisée par la Fifpro et l'Université de Manchester sur le monde du football»

M. André-Pierre Puget (La droite citoyenne). – Il faut le savoir, 41 % des joueurs professionnels de football de la planète ne reçoivent pas leur salaire à temps.

Ce sont les chiffres d'une étude menée par le syndicat mondial des footballeurs et l'Université de Manchester, et basée sur le témoignage de près de 14 000 joueurs évoluant dans 54 pays et 87 championnats. Selon cette étude, 7 % des joueurs ont été approchés pour truquer un match. D'autres éléments ne manquent pas d'inquiéter: le football serait gangrené par des transferts forcés ou des entraînements à l'écart.

On voit, à travers ces chiffres, l'envers du décor. Quand on sait l'importance du football dans nos sociétés, on peut s'interroger sur sa réalité profonde.

Qu'en est-il en Fédération Wallonie-